

Lycée, subvention, citoyen, démocratie, Préfet, Mios, COBAN.

Le 16 mars 2017, elle nous indique que le Conseil régional allouait au Lycée de la Mer une subvention de 400 000€, afin de faire face à l'évolution démographique et à l'extension des locaux qui en découle pour l'annexe de Biganos. Une autre subvention de 150 000€ cette fois, pour réorganiser la ligne de self et l'extension de la salle de restauration.

La seconde subvention ne concerne pas notre annexe ; en revanche, en ce qui concerne l'extension des locaux, nous nous interrogeons sur ce qui pourra rester à la charge de notre commune, tel que voirie, accès divers, sans compter l'augmentation des incivilités due à la surcharge de passages et stationnements, sur une rue étroite, bordée de résidences.

L'édile n'en parle pas.

Le 17 mars 2017, elle nous apprend que l'édile espérait recevoir 150 jeunes afin de leur remettre leur Livret Citoyen.

Ils n'étaient que 20 ! Mais en progrès toutefois, en 2015 ils étaient venus à trois !!

La période électorale que nous vivons aura peut-être encouragé leur envie de citoyenneté.

L'édile s'est adressé à eux dans un discours qui se voulait motivant : « Vous devenez des des citoyens à part entière, acteurs du jeu démocratique ... etc. » alors que lui-même oublie de l'appliquer, en omettant d'inviter à la cérémonie les élus de l'opposition.

Soit les services administratifs ne connaissent pas tous les élus, soit ils appliquent des ordres.

Le 23 mars 2017, nous pouvions y lire que le Préfet de Région, invité par le Maire de Mios, est venu toucher du doigt la réalité d'une croissance démographique galopante, entraînant un essor exceptionnel aux conséquences financières problématiques.

En cours de discussion est venue la comparaison entre COBAN et COBAS, cette dernière s'étant dotée de « compétences idoines », à même d'accompagner des projets tels que ceux de la commune de Mios, alors que la COBAN non.

Le Préfet a été clair en demandant à la COBAN d'intervenir.

Autrement dit : que la COBAN prenne ses responsabilités en matière de compétences, et que son Président évite, à l'avenir, d'agir hors de toute compétence, grâce à une casquette interchangeable, en faisant supporter à notre commune des opérations appelées à être

transférées plus tard, en cas de succès{jcomments on}.